

COMMUNE DE CHIVRES

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2016

Etaient présents

BRENOT Thierry – BOHN Damien - MALUTA Denis –Stéphane DA SILVA – Gérard MAHET – GRANDPIERRE Julien - Martine REVERDIAU – CHAPUIS Jean-Marc, Maire
Absents excusés : Catherine DOPPELMANN – Olivier CHIRON
Secrétaire de séance : Martine REVERDIAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

1 CHEMIN PIETONNIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de création d'un chemin piétonnier sont actuellement en cours. Une subvention pour ces travaux a été accordée par le Conseil Départemental sur le programme voirie et également au titre de la répartition des amendes de police. Il est prévu créer un passage piéton aux deux extrémités du chemin pour traverser la route départementale en sécurité.

Le montant des travaux étant supérieur aux prévisions, une décision modificative est prise pour modifier le budget primitif.

2 SICECO – Achat groupé d'énergie

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au groupement régional de commandes pour l'achat d'énergie.

3 POUVOIR DE POLICE DU MAIRE – Réglementation de la circulation

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va réglementer par arrêté municipal, la circulation des véhicules à l'intérieur du village en installant plusieurs panneaux STOP. Le premier panneau sera installé rue de la Chapelle St Léger à l'intersection avec la rue de la Croze et la rue des Nées

4 GROUPAMA

Le maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire, il a renégocié le contrat d'assurance de la commune auprès de GROUPAMA. La prime annuelle après renégociation du contrat qui comprend également l'assurance du tracteur - tondeuse est moins élevée.

5 DEPOT DECHETS VERTS

Un avis d'interdiction d'allumer du feu au dépôt sera affiché

6 BILAN TRAVAUX EGLISE

Coût total des travaux :	175 275.88 € TTC
Subvention DETR :	27 205.00 €
Subvention du Conseil Départemental :	40 901.52 €
Subvention Conseil Régional	15 000.00 €
Subvention exceptionnelle du Député	6 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	89 106.52 €
FCTVA à percevoir	28 752.26 €
Reste à charge de la commune	57 417.11 €

Le produit de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine n'est pas encore comptabilisé et il viendra diminuer encore le coût pour la commune.

7 TAXE D'AMENAGEMENT

Il est décidé à l'unanimité de ramener la taxe d'aménagement de 3 % à 1.5 % à compter du 1^{er} janvier 2017.

8 FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Le conseil municipal fixe les dates des festivités de fin d'année comme suit :

Arbre de Noël : Vendredi 16 décembre 2016

Repas des Aînés : Samedi 17 décembre 2016

Vœux de la municipalité : 8 janvier 2017

9 REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur de la Mairie est hors d'usage. Le Conseil Municipal décide son remplacement par un copieur couleur d'occasion RICOH au prix de 1 500 € HT auprès de CAD SYSTEME à CHALON SUR SAONE. Le Conseil Municipal prend une décision modificative du budget (prélèvement sur dépenses imprévues) pour intégrer cette dépense.